

Activités de la Gendarmerie

en Loire-Atlantique en 1982



*“Bien moins la LOI qui frappe
que la LOI qui protège.”*

Général AMBERT

INTRODUCTION

En adressant aux élus, aux autorités et aux notabilités du département, quelques résultats statistiques concernant l'activité de la Gendarmerie de la Loire-Atlantique pendant l'année 1982, le Lieutenant Colonel LE STEON, Commandant le Groupement de Gendarmerie, souhaite faire mieux connaître et mieux comprendre l'action menée sous sa responsabilité.

Les chiffres contenus dans cette plaquette ne concernent que la Gendarmerie ; pour avoir une image parfaite de ce qui se passe dans le département, ils devraient être complétés par ceux de la Police Nationale qui assure la surveillance des agglomérations nantaise et nazairienne.

L'efficacité des gendarmes ne peut être totale que si la population est consciente que la Gendarmerie agit pour sa défense et a besoin de son appui et de son concours.

"Le Corps de la Gendarmerie nationale est une force instituée pour assurer dans l'intérieur de la République le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Une surveillance continue et répressive constitue l'essence de son service."

(Loi du 28 Germinal an VI art. 1^{er})

"La Gendarmerie est une force instituée pour veiller à la sûreté publique et pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois."

(Décret du 20 mai 1903 art. 1^{er})

Les deux textes rappelés ci-dessus constituent la base de l'action des brigades de Gendarmerie.

Jour et nuit, 24 h sur 24 et 365 jours sur 365, les gendarmes parcourent les routes, les villes et la campagne pour accomplir leur mission et apporter leur contribution au maintien de la tranquillité publique.

LA GENDARMERIE DANS LE DÉPARTEMENT

DEUX CONDITIONS ESSENTIELLES DE SON EFFICACITÉ :

- SON ÉTAT MILITAIRE
- SON IMPLANTATION



La Gendarmerie trouve son originalité dans l'idée de confier à un corps militaire des tâches civiles.

Les gendarmes sont des militaires et les dispositions générales des lois et règlements militaires leur sont applicables. Cet état militaire, renforcé par la stricte obligation qui leur est faite de vivre en caserne, leur confère une disponibilité particulière : le profil et la dimension de leur journée de travail sont fonction des nécessités du moment et leur disponibilité est quasi totale ; étant sur place, ils peuvent être rappelés à tout instant.

Cet état de fait compense dans une assez large mesure l'effectif toujours restreint des unités.

L'efficacité des brigades dépend également - pour une bonne part - de la connaissance qu'ont les gendarmes des gens et des lieux : au milieu de la population le gendarme doit être un peu comme le poisson dans l'eau. Ce résultat ne peut être obtenu qu'avec un personnel relativement stable, qui aura trouvé dans sa brigade des conditions matérielles d'installation convenables, pour lui-même et sa famille.

Grâce à l'action entreprise par le Conseil Général et les municipalités, dans les années à venir, tous les gendarmes affectés dans le département se verront attribuer des logements confortables et des locaux de service fonctionnels.

"La Gendarmerie est une organisation à part... c'est la manière la plus efficace de maintenir la tranquillité d'un pays..., c'est une surveillance moitié civile, moitié militaire, répandue sur toute la surface".

NAPOLÉON

LES UNITÉS DE BASE 52 BRIGADES

1. LES BRIGADES

Directement subordonnées au Commandant de Compagnie (6 compagnies dans le département) les brigades territoriales ont un effectif de 6 à 10 sous-officiers en moyenne (25 à NANTES et 20 à SAINT-HERBLAIN).

Les brigades assurent, sous la responsabilité du Commandant de Compagnie - mais de leur propre initiative - la totalité des missions de la Gendarmerie :

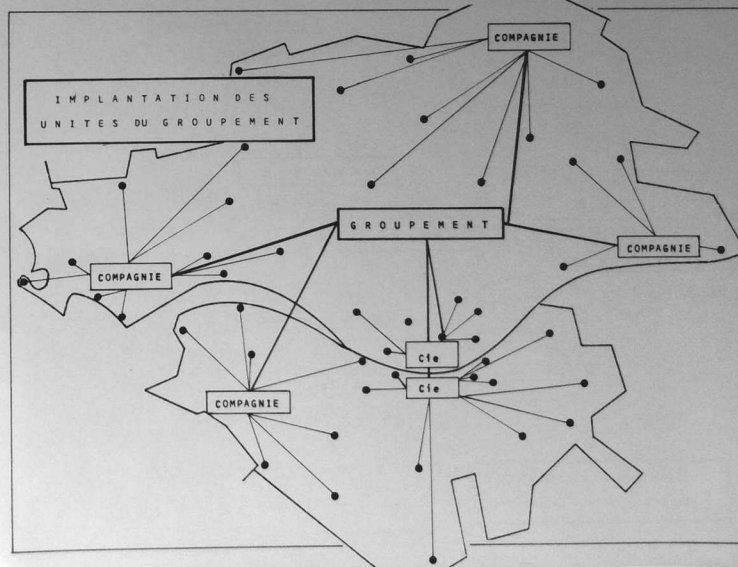
- surveillance générale,
- missions d'ordre judiciaire,
- missions d'ordre administratif,
- missions militaires.

2. LE P.S.I.G. PELOTON DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE

Implantée à SAINT-HERBLAIN, composée de 9 sous-officiers d'active et de 9 gendarmes auxiliaires, c'est une unité directement subordonnée au Commandant de Compagnie de NANTES.

Sa mission essentielle est d'effectuer des patrouilles de surveillance dans les zones où la délinquance est la plus forte.

Sortant principalement la nuit, le P.S.I.G. prolonge ainsi l'action des brigades territoriales.



LES UNITÉS SPÉCIALISÉES DANS LES AFFAIRES JUDICIAIRES

1. LA BRIGADE DES RECHERCHES DE NANTES

Directement rattachée au Commandant de Groupement, elle a compétence sur l'ensemble du Département (ressort des tribunaux de Grande Instance de NANTES et SAINT-NAZAIRE).

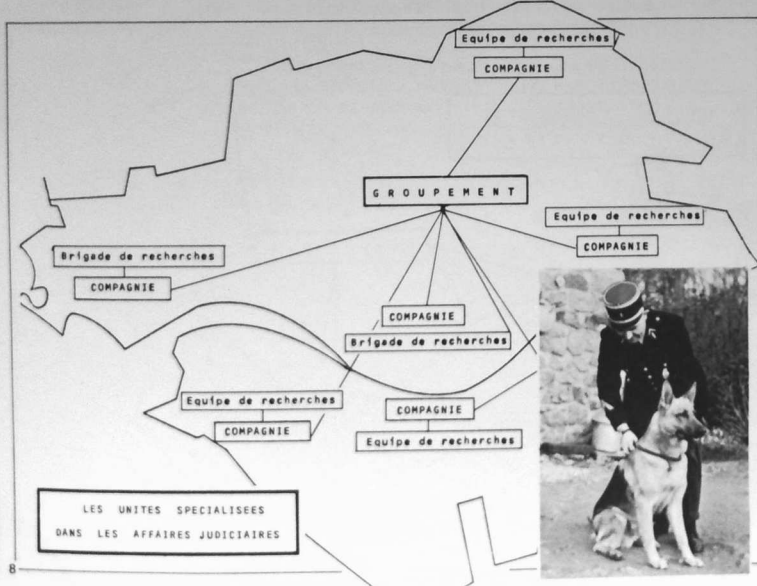
Composée de 14 sous-officiers dont 12 Officiers de Police Judiciaire, cette unité est spécialement chargée :

- de diligenter les enquêtes judiciaires nécessitant une spécialisation poussée,
- de coordonner l'action des équipes de recherches.

2. LA BRIGADE DES RECHERCHES DE SAINT-NAZAIRE ET LES ÉQUIPES DE RECHERCHES

Directement subordonnées aux Commandants de Compagnie, composées presque exclusivement d'officiers de police judiciaire, elles ont pour mission :

- de renforcer les brigades territoriales pour certaines enquêtes importantes,
- d'aider directement le Commandant de Compagnie lorsqu'il dirige lui-même une enquête judiciaire.



LES UNITÉS SPÉCIALISÉES DANS LA POLICE SUR LA ROUTE

Deux unités sont directement subordonnées au Commandant de Groupement pour assurer la police sur la route. Il s'agit :

- du Peloton Motorisé de Loire-Atlantique,
- du Peloton d'Autoroute d'ANCENIS.

1. LE PELOTON MOTORISÉ

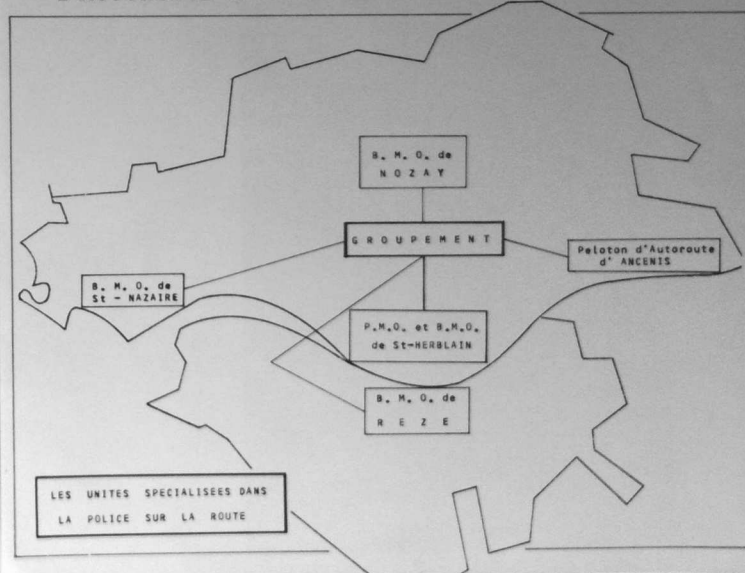
Commandé par un Officier, il se compose de quatre brigades motorisées :

- SAINT-HERBLAIN,
- SAINT-NAZAIRE,
- REZÉ,
- NOZAY.

La mission essentielle des 52 gendarmes motocyclistes est d'assurer la surveillance des principaux axes du Département. Les brigades territoriales prolongent cette surveillance sur le réseau secondaire et constatent les accidents de la circulation.

2. LE PELOTON D'AUTOROUTE

Cette unité, implantée à ANCENIS, exerce son action sur l'autoroute de NANTES à ANGERS.



ACTIVITÉ GÉNÉRALE

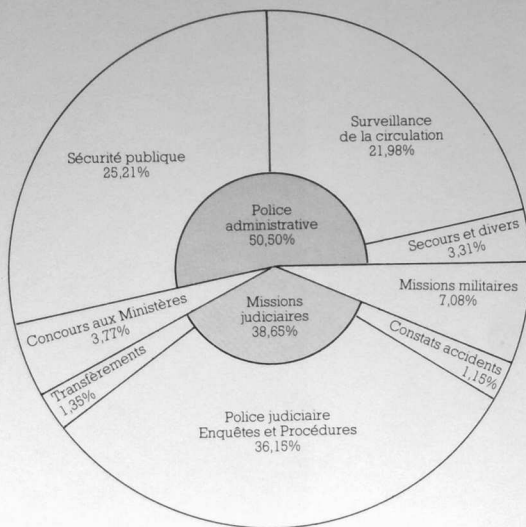


ACTIVITÉ MISSIONNELLE

Les nombreuses missions de la Gendarmerie peuvent se décomposer en :

- MISSIONS JUDICIAIRES : enquêtes et procédures, exécution des décisions de justice, transfère-ments, constats d'accidents, etc.
- MISSIONS DE POLICE ADMINISTRATIVE : sécurité publique générale, surveillance de la circulation, secours aux personnes, sauvegarde des biens, etc.
- MISSIONS MILITAIRES : préparation de la mobilisation.
- CONCOURS AUX DIFFÉRENTS MINISTÈRES : équipement, P.T.T. etc.

Le diagramme ci-dessous fait ressortir la part respective de ces différents services.



ACTIVITÉ D'ENSEMBLE

L'époque actuelle connaît de nombreux phénomènes de violence qu'il est difficile de maîtriser et qui révoltent les honnêtes gens. Les gendarmes sont là pour essayer de limiter cette violence et si l'on dit parfois que "la peur du gendarme est le commencement de la sagesse," il faut surtout se persuader que la présence des "soldats de la loi" est un gage de sécurité et de quiétude.

ACTIVITÉ TOTALE

L'activité déployée par les unités du Groupement de Loire-Atlantique correspond à un temps de service moyen de 8 heures 50 minutes par militaire pour 1982.

Il faut toutefois noter que les activités varient de 7 h 45 à plus de 10 heures selon les unités.

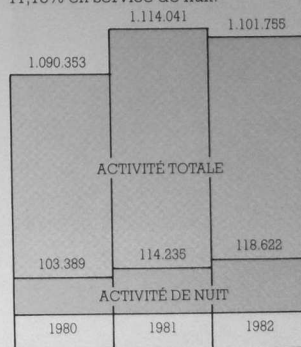
Le nombre d'heures d'activité totale change peu, bien que les repos hebdomadaires soient légèrement plus longs et que l'effectif du Groupement ait peu varié.

ACTIVITÉ DE NUIT

Elle se situe pour 1982 à 10,76% du total (en accroissement de 1,28% sur 1980).

Elle correspond à un effort demandé au personnel pour prévenir la délinquance nocturne (cambriolages - agressions - rixes - etc.).

A noter que 61,40% de l'activité des gendarmes présents à la brigade se déroule en services externes dont 11,78% en service de nuit.



SURVEILLANCE GÉNÉRALE DES CIRCONSCRIPTIONS

En dehors des interventions qui leur sont imposées par les circonstances (délinquance, enquêtes judiciaires, administratives et militaires...), les gendarmes parcourent le territoire de chaque commune à intervalles irréguliers, TANT DE JOUR QUE DE NUIT, afin de se renseigner sur les événements susceptibles de troubler l'ordre public et la tranquillité. Ils prennent contact avec les élus, les notables, les fonctionnaires, les commerçants, les agriculteurs, les services, les retraités et en général toutes les personnes qu'ils rencontrent et qui contribuent ainsi au maintien de la sécurité en leur signalant tout ce qui leur est apparu anormal dans leur environnement quotidien.

En 1982, 194.234 heures gendarmes soit 30,73% des heures de services passées à l'extérieur ont été consacrées à cette mission de surveillance générale effectuée d'initiative, dans un but essentiellement préventif. Ceci correspond en moyenne chaque jour (365 jours sur 365) pour chaque gendarme en service, à réserver près de deux heures au maintien de la sécurité publique générale en explorant le territoire pour rechercher le renseignement.

Il vaut mieux prévenir que guérir : LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE PAR DES PATROUILLES DE SURVEILLANCE CONSTITUE LA FORME D'ACTION IDÉALE.

Il a été possible, grâce à un effort tout particulier d'accroître notablement en 1982, cette part de surveillance pure.

3

ACTIVITÉS CONSACRÉES A LA POLICE JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE AINSI QU' AUX CONCOURS DIVERS



LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

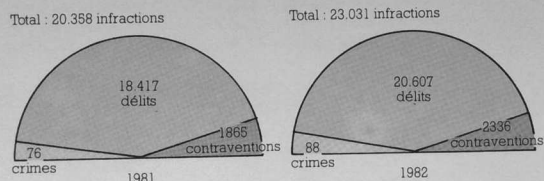
Mission première de la Gendarmerie, la lutte contre la délinquance se traduit :

- par une activité de surveillance générale (cf. page 14).
- par l'exécution des missions de police judiciaire proprement dite.

La police judiciaire consiste à constater les infractions à la loi pénale, à en rassembler les preuves, à en rechercher les auteurs, à déférer aux réquisitions des magistrats dès lors qu'une information est ouverte.

La Gendarmerie de la Loire-Atlantique a pour sa part, en 1982 consacré 294.900 heures gendarmes à cette mission, soit un peu plus de deux heures par jour en moyenne (365 jours sur 365) pour chaque gendarme des brigades.

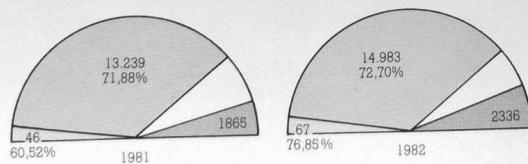
FAITS CONSTATÉS



On note une légère augmentation des affaires constatées.

Toutefois, les infractions en rapport avec la violence n'accusent qu'une hausse minime.

AFFAIRES RÉSOLUES



Le pourcentage des affaires résolues (auteur identifié) est en augmentation.

PERSONNES MISES EN CAUSE

	1981	1982
- non présentées au Parquet	5667	6281
- présentées au Parquet (1)	637	734
- écrouées	453	571
- arrestations sur mandat de justice	486	308
- contraintes par corps	620	668
- personnes appréhendées pour d'autres causes	668	765

(1) A noter qu'au cours des enquêtes judiciaires respectivement 6120 (en 1981) et 6882 (en 1982) personnes ont été mises en cause à la suite de la réunion à leur encontre d'indices de culpabilité. La présentation au Parquet n'intervient que sur ordre du magistrat et le fait de ne pas être présenté n'implique pas l'absence de poursuites pénales.

Parmi ces personnes mises en cause on peut signaler :

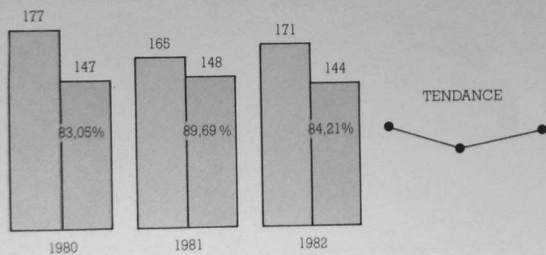
- une augmentation du nombre des étrangers 164 en 81 contre 242 en 82,
- une augmentation du nombre de femmes 1262 en 81 contre 1631 en 82,
- une diminution du nombre des mineurs 782 en 81 contre 689 en 82.

TENDANCES DE LA DÉLINQUANCE

AFFAIRES CONSTATÉES PAR LA GENDARMERIE

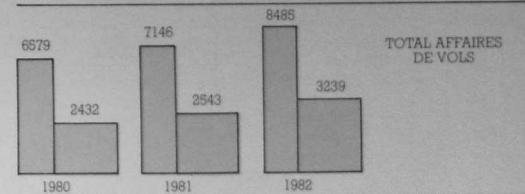
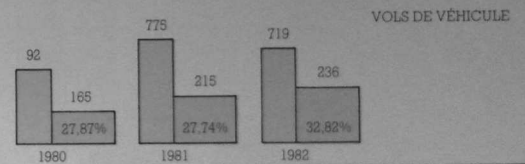
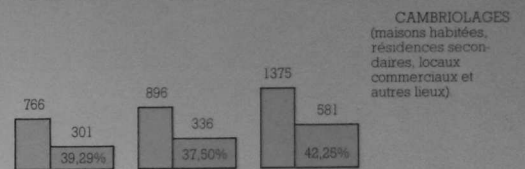
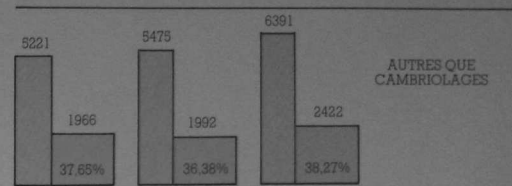
Pour la compréhension des diagrammes suivants, il faut noter que la partie en rouge correspond aux affaires constatées et la partie en bleu aux affaires solutionnées par la Gendarmerie uniquement (avec le pourcentage de réussite). Le nombre des affaires solutionnées peut parfois être supérieur au nombre des affaires constatées : c'est le cas lorsqu'au cours d'une même enquête, certaines affaires constatées dans d'autres départements ou par d'autres services sont résolues par les enquêteurs.

LA VIOLENCE



Coups et blessures volontaires suivis de morts ou ayant entraîné une "incapacité de travail" supérieure à 8 jours. Les autres affaires de coups et blessures ne sont pas prises en compte en statistiques.

LES VOLS

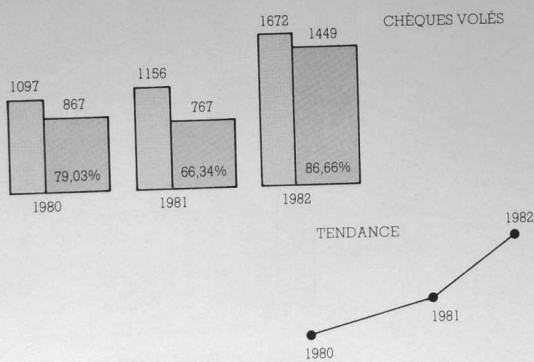
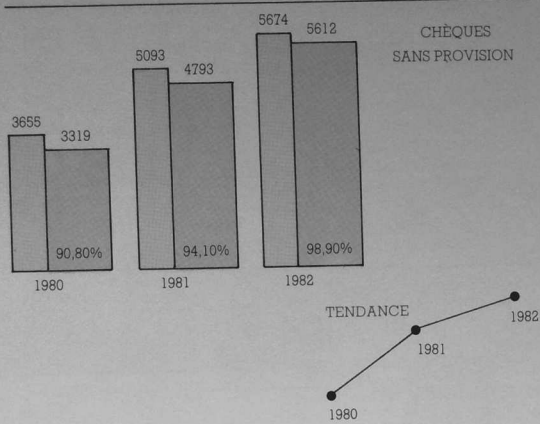


TENDANCE GÉNÉRALE

Augmentation générale mais inégalement répartie dans le département.

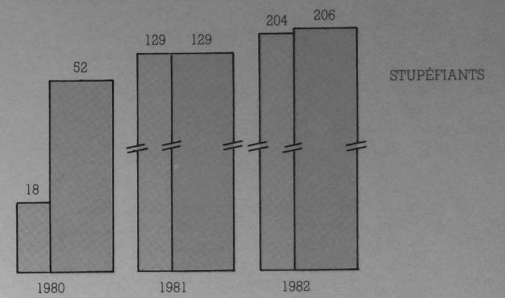
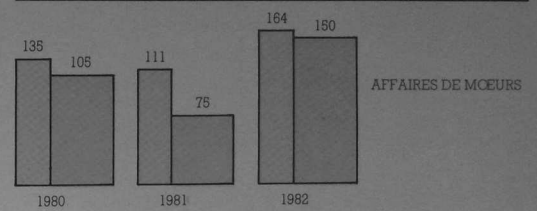
Le nombre de vols commis dans les maisons habitées (cambriolages) accuse un pourcentage d'augmentation inquiétant (+ 79,50% en trois ans).

CHÈQUES SANS PROVISION OU VOLÉS



Augmentation inquiétante, en particulier des chèques sans provision (+55,23% en trois ans).

AFFAIRES DE MOEURS ET STUPÉFIANTS



Pour la drogue, les faits constatés n'ont pas une signification caractéristique. Le tableau suivant fait ressortir les catégories de personnes impliquées dans les affaires de consommation de drogue, mais de très nombreux cas d'usage et de trafic de stupéfiants ne sont pas connus.

		1980	1981	1982
Mineurs de 18 ans	hommes	3	7	0
	femmes	2	0	0
Majeurs	hommes	35	88	63
	femmes	5	19	16
TOTAL		45	114	79

COMMENTAIRES

- L'évolution de la délinquance telle qu'elle résulte des constatations effectuées conduit aux quelques remarques qui suivent :
 - l'inconscience de nombreuses personnes, qui négligent les précautions élémentaires de nature à protéger leurs biens, facilite grandement l'action des malfaiteurs. C'est ainsi que les vols de véhicules ou dans les véhicules sont encore trop nombreux ;
 - le grand nombre de résidences secondaires, leur éparpillement, la valeur des objets immobiliers qui y sont entreposés, la durée qui sépare les périodes d'occupation, sont autant de facteurs exploités par les délinquants ;
 - des groupes de personnes étrangères, se déplaçant sur le territoire national ont provoqué dans le département, une succession de faits délictueux commis principalement en milieu rural (affaire des Yougoslaves).

- Pour lutter contre la délinquance, les moyens de la Gendarmerie sont modestes et le terrain à surveiller est vaste. Afin d'obtenir une plus grande efficacité :
 - des opérations coordonnées regroupant les personnels de plusieurs brigades - voire plusieurs compagnies - sont organisées régulièrement dans telle ou telle partie du département,
 - un P.S.I.G. (Peloton de Surveillance et d'Intervention) a été créé à NANTES,
 - un groupe de gendarmes auxiliaires a été mis en place dans chaque Compagnie, pour permettre aux Officiers commandant les Compagnies de disposer d'une petite réserve d'intervention efficace dont la mise en action entame beaucoup moins le potentiel des brigades territoriales.

POLICE ADMINISTRATIVE ET CONCOURS DIVERS

Les gendarmes de Loire-Atlantique participent à de nombreuses activités de police administrative et accordent de nombreux concours aux pouvoirs publics.

En 1982, on peut recenser :

- 73.192 heures gendarmes pour des remises de pièces,
- 84109 heures gendarmes pour des missions militaires,
- 45.459 heures gendarmes pour des concours aux divers ministères,
- 7.308 heures gendarmes pour des opérations de secours ou de protection des personnes,
- 16.256 heures gendarmes pour des services d'ordre.

LES RENFORTS SAISONNIERS

L'adaptation de la surveillance aux mouvements saisonniers de population a nécessité le détachement de 1 officier, 93 sous-officiers (dont 60 gendarmes mobiles et 20 gendarmes auxiliaires) pour :

- renforcer les brigades côtières de GUÉRANDE, LE CROISIC, PORNIC, SAINT-BRÉVIN-LES-PINS, PORNIC,
- ouvrir des postes saisonniers à : MESQUER, PIRIAC, LA TURBALLE, BATZ-SUR-MER, THARON PLAGE, LA PLAINE-SUR-MER, PRÉFAILLES, LA BERNERIE-EN-RETZ.

De plus, 12 maîtres nageurs sauveteurs de la Gendarmerie ont surveillé les plages de La Gouelle (BATZ/MER) - Le Pointeau, La Neuville, Les Rochelets (SAINT-BRÉVIN) - Comberge (ST-MICHEL-CHEF-CHEF) - La Noéveillard et la Birochère (PORNIC).

Pendant la période estivale, 125 personnes ont été secourues ou assistées en mer :

- 493 embarcations en difficulté ont été assistées,
- 16 embarcations ont été recherchées,
- 4 corps ont été repêchés,
- 788 personnes ont reçu des soins sur les plages,
- 161 enfants égarés ou perdus ont été recherchés.

CE BILAN DE LA SURVEILLANCE EXERCÉE EST ÉLOQUENT.

CONCLUSION

L'étude des différentes manifestations de la criminalité constatées en 1982 dans les zones de responsabilité du Groupement de Gendarmerie de Loire-Atlantique, permet de tirer les conclusions suivantes :

- la criminalité globale accuse une hausse importante (+ 11,90%) par rapport à l'année précédente. Cette hausse se situe à + 12,09% si l'on ne tient pas compte des émissions de chèques sans provision. Il faut noter que cette augmentation est essentiellement due à une délinquance pour profit : vols en tous genres, cambriolages, escroqueries, faux, etc. ;
- la grande criminalité, crapuleuse et violente, reste relativement limitée. Les auteurs sont généralement des délinquants extérieurs au département ;
- le nombre des infractions économiques et financières effectuée également un bond impressionnant (+ 84,28%) ;
- l'augmentation des cambriolages en tous lieux, des vols à la roulotte et de la violence sous toutes ses formes, constitue un sujet d'inquiétude pour les populations rurales.

Devant cette montée constante de la criminalité, surtout de moyenne et de petite importance, LA GENDARMERIE S'EFFORCE ET S'EFFORCERA DE POURSUIVRE SES MISSIONS TRADITIONNELLES ET PRIORITAIRES DE PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, EN ACCENTUANT LES SERVICES CONSACRÉS A LA SURVEILLANCE GÉNÉRALE, DESTINÉS A MAINTENIR UN CLIMAT DE CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ PARMIS LES POPULATIONS RURALES.

4

ACTIVITÉS CONSACRÉES A LA CIRCULATION ROUTIÈRE



Si l'opinion publique a tôt fait de s'émouvoir à juste titre des conséquences tragiques de la délinquance sur l'intégrité des personnes, force est de constater que les 233 tués et 2670 blessés imputables aux accidents de la circulation routière ne provoquent pas une prise de conscience suffisante de la gravité de ce fléau.

En ce qui concerne les constatations de la Gendarmerie seule, le nombre des tués sur la route représente 91% des décès ayant motivé son intervention, lorsqu'on décompte du total les 23 suicides.

La lutte contre les accidents en 1982 s'est caractérisée par une orientation précise des services de surveillance sur les zones d'accumulation des accidents.

A l'occasion de leur service journalier les gendarmes parcourent, jour et nuit, les routes nationales et chemins départementaux. Certains services sont commandés spécialement pour la surveillance de la circulation routière :

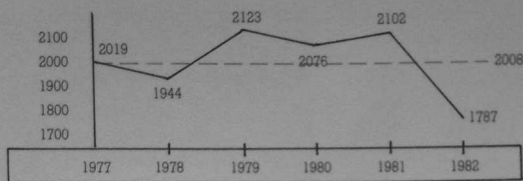
- 1.366.285 heures ont été consacrées en 1982 à la police sur la route, soit 21,98% de l'activité totale. Les patrouilles motocyclistes représentent environ 15,20% des services.
- 1.239.926 kilomètres ont été parcourus pour l'accomplissement des missions de police sur la route.
- 21.532 heures gendarmes, soit 12,83% de l'activité en police sur la route, ont été employées au contrôle des vitesses (cinémomètres).
- Les cinémomètres du Groupement ont été utilisés pendant 7.892 heures en 1982, soit une moyenne de plus de 21 heures par jour : neuf cinémomètres fonctionnent en permanence dans le département.

EN DÉPIT DE CET EFFORT, EN LOIRE-ATLANTIQUE, LA VIE HUMAINE CONTINUE A ÊTRE MISE EN PÉRIL SUR LA ROUTE PLUS QUE PARTOUT AILLEURS.

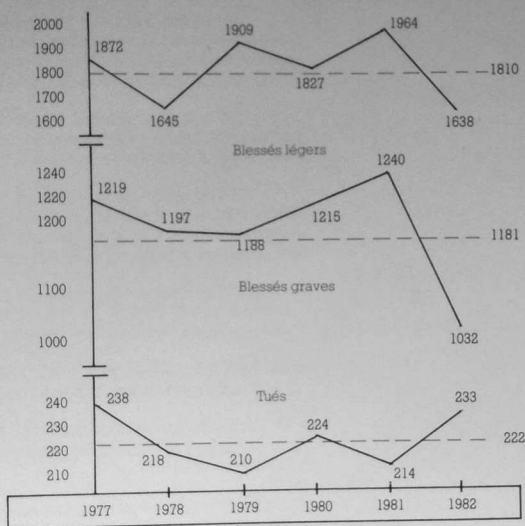
De bons croquis valent mieux que de longs discours, le lecteur trouvera ci-après, l'essentiel des informations statistiques relatives à la circulation routière.

ACCIDENTS (depuis 1977)

1. NOMBRE D'ACCIDENTS CORPORELS



2. NOMBRE DE VICTIMES⁽¹⁾

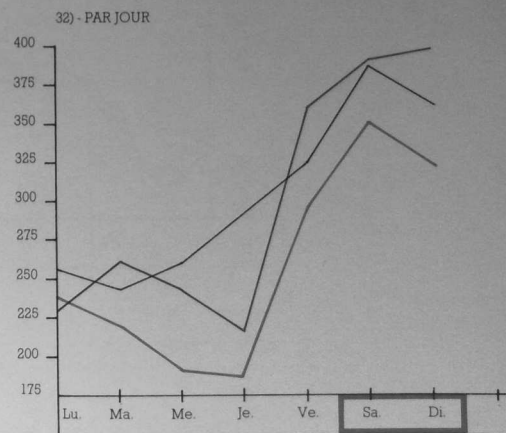
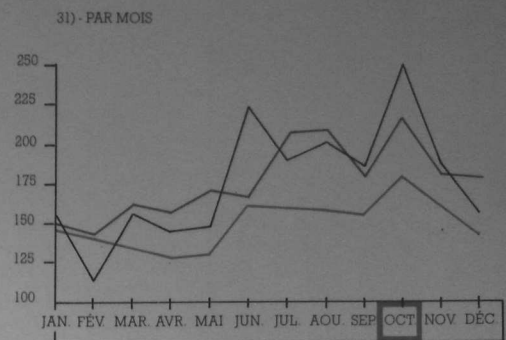


A noter, une diminution importante du nombre des accidents et du nombre des blessés en 1982 par rapport à 1981 alors que le nombre des tués est en augmentation, ce qui traduit une aggravation des conséquences des accidents dans le département.

(1) Sont considérées "tués" les personnes décédées dans les 6 jours suivant l'accident.
Sont considérées "blessés graves" les personnes hospitalisées pendant plus de 6 jours.
Sont considérées "blessés légers" les personnes hospitalisées moins de 7 jours ou non hospitalisées mais ayant subi un dommage corporel.

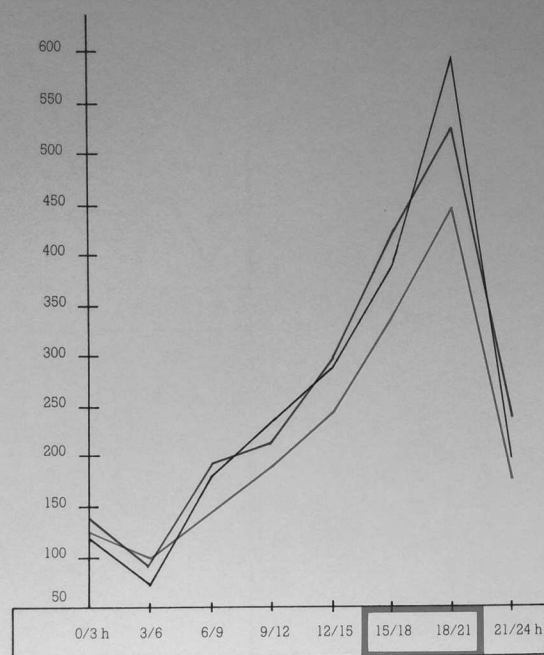
----- Moyenne des 6 dernières années.

3. RÉPARTITION DES ACCIDENTS DANS LE TEMPS (3 dernières années)



— 1980
— 1981
— 1982

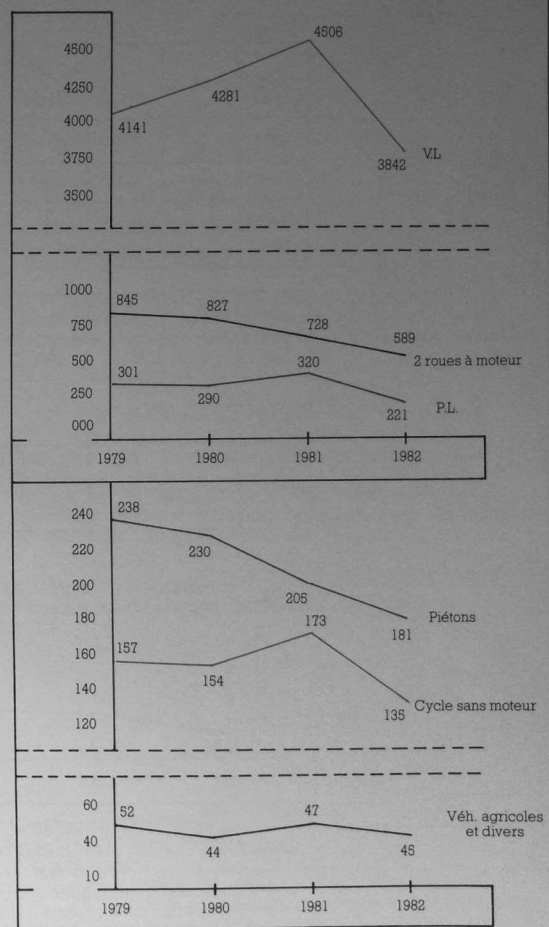
33) - PAR TRANCHE HORAIRE



— 1980
 — 1981
 — 1982

Les fins de semaine et la période de la journée qui s'étend de 15 à 21 heures sont les plus dangereuses en matière de risque routier.

4. CATÉGORIE D'USAGERS EN CAUSE EN FONCTION DU VÉHICULE UTILISÉ (depuis 1979)



5. CATÉGORIE D'USAGERS VICTIMES (années 1981 et 1982)

51) - TUÉS

Année	Piétons	USAGERS DE :			(1) Divers	TOTAL
		2 roues	V.L.	P.L.		
1981	24	55	131	4	—	214
1982	29	54	146	—	4	233

(1) Machines agricoles, autres véhicules.

52) - BLESSÉS GRAVES

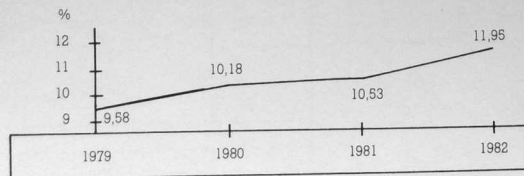
1981	96	401	724	11	8	1240
1982	71	311	642	5	3	1032

53) - BLESSÉS LÉGERS

1981	77	379	1457	44	7	1964
1982	73	299	1222	39	5	1638

6. ALCOOLÉMIE (depuis 1979)

Pourcentage de DÉPISTAGES POSITIFS lors des contrôles effectués à la suite d'accidents.



CETTE COURBE MONTRE L'IMPORTANCE DE L'ALCOOLISME AU VOLANT LORSQUE SURVIENT UN ACCIDENT.

Encore faut-il remarquer que certains usagers ne peuvent être soumis au dépistage (tués, blessés graves) et que les prises de sang effectuées sans avoir été précédées d'un dépistage positif font apparaître que l'influence de l'alcool est encore plus marquée que le laisse supposer ce graphique.

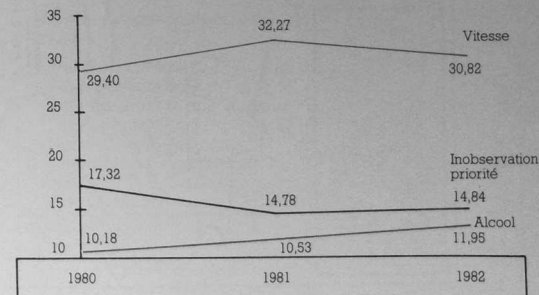
7. LOCALISATION DES ACCIDENTS (depuis 1979)

	1979	1980	1981	1982
En intersection	600	595	577	495
Hors intersection	1507	1476	1525	1292
En ligne droite	1495	1485	1478	1264
En courbe	226	209	238	195
Chaussée plate	1839	1790	1916	1545
Autres (déclivité, sommet de côte, etc. ...)	620	678	327	299

Contrairement aux idées reçues, l'étude des statistiques montre que les accidents se produisent plus fréquemment en ligne droite, hors intersection et sur chaussée plate.

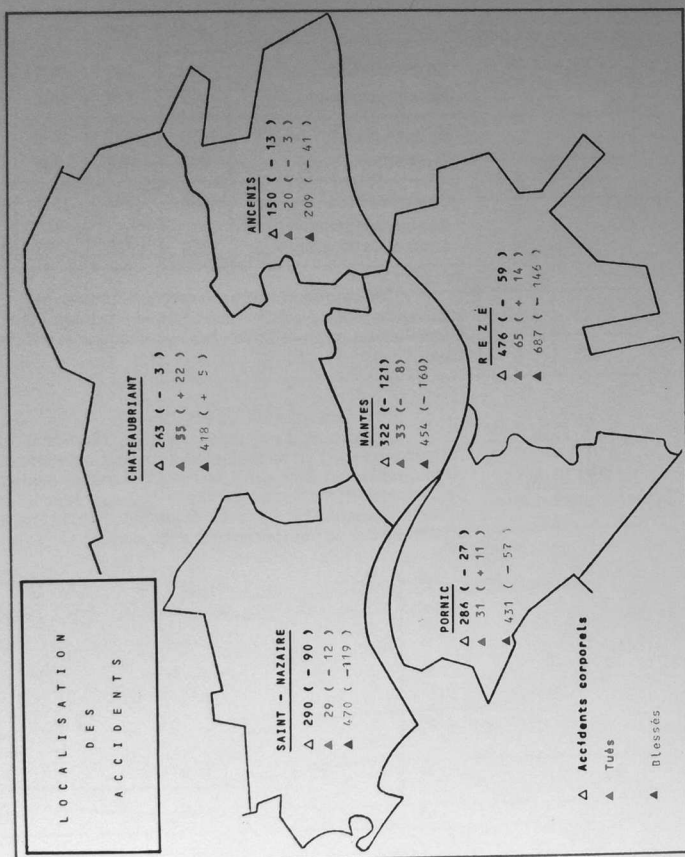
8. CAUSES APPARENTES OU PRÉSUMÉES (3 dernières années)

On sait que, d'une façon générale, l'accident est l'aboutissement d'un enchaînement de circonstances dont certaines peuvent être lointaines. Mais "la cause évidente" peut souvent être décelée par les enquêteurs avec un degré d'exactitude suffisant. Dans une forte majorité des cas, elle est constituée par un comportement infractionnel.



Alcoolisme, vitesse et inobservation de la priorité sont les 3 facteurs qui interviennent dans une grande proportion des accidents constatés dans le département.

LOCALISATION DES ACCIDENTS EN 1982



POLICE DE LA ROUTE ACTION RÉPRESSIVE

L'action répressive est essentiellement axée sur la recherche des infractions graves et génératrices d'accidents.

NATURE DES INFRACTIONS	Nombre infractions constatées		Tendances
	1981	1982	
- Infractions aux règles de conduite :			
- Infraction à la vitesse	4844	6259	↗
- Conduite en état d'ivresse ou sous l'empire d'état alcoolique	911	1262	↗
- Chevauchement ou franchissement de ligne continue	244	325	↗
- Inobservation de la priorité	94	109	↗
- Inobservation d'un temps d'arrêt au panneau STOP	707	835	↗
- Franchissement d'un feu rouge	368	509	↗
- Autres infractions aux règles de conduite	7964	7100	↘
- Infractions concernant l'état d'équipement des véhicules :			
- Pneus usagés ou détériorés	1238	1386	↗
- Dépassement de plus de 10% du P.T.A.C.	375	207	↘
- Autres infractions relatives à l'état d'équipement du véhicule	3564	3012	↘
- Infractions aux règles administratives :	5951	6580	↗
- Infractions diverses :			
- Refus de s'arrêter	103	101	↔
- Refus de prélèvement sanguin	54	54	↔
- Délit de fuite	507	559	↗
- Non utilisation du casque	1402	1186	↘
- Ceintures de sécurité non utilisées	513	949	↗
- Autres infractions	4213	3738	↘
TOTAL DES INFRACTIONS CONSTATÉES	33052	34171	↗

La comparaison de ces résultats permet de noter une augmentation sensible :

- des infractions relatives à l'état des véhicules et aux règles de conduite,
- du nombre des conducteurs en état d'ivresse,
- des franchissements de lignes continues.

POLICE DE LA ROUTE ACTIONS PRÉVENTIVES

Il semble bien que les solutions essentiellement axées sur la répression soient épuisées, dans l'état actuel, le niveau maximum est atteint. Sans abandonner la répression, il faut œuvrer dans une autre direction. Comme le respect du code de la route est avant tout une question de discipline individuelle, c'est sur l'état d'esprit du conducteur qu'il faut agir. Dans ce but, des interventions nombreuses ont été conduites en 1982.

1. PISTES ROUTIÈRES SCOLAIRES :

La Gendarmerie et la Prévention Routière disposent en Loire-Atlantique d'une piste routière. Elle a été mise en œuvre dans les principales agglomérations.

12.365 élèves ont participé aux épreuves d'éducation routière, 3.345 enfants ont été reçus au certificat de capacité.

La Gendarmerie et la Prévention Rurale mettent en œuvre, une piste cyclomoteurs-motocyclettes dans les établissements agricoles du département.

1.200 élèves ont suivi les épreuves théoriques et pratiques de conduite.

2. CAMPAGNE ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

En liaison avec la Prévention Rurale et la Prévention Routière :

- 4.125 véhicules ont été contrôlés :
 - 3.764 voitures de tourisme,
 - 110 deux roues,
 - 208 camionnettes,
 - 43 véhicules agricoles.

3. ACTION EN FAVEUR DES MOTOCYCLISTES ET CYCLO- MOTORISTES

Un gymkana est actuellement en service, il se jumelle avec un rallye. Ce système animé par le Peloton Motorisé, permet d'initier les jeunes motards à la conduite et à la maîtrise de leur machine. Cette action est menée par la Gendarmerie en collaboration avec la Prévention Rurale, la Prévention Routière, les motos-clubs et les maisons des jeunes et de la culture.

4. CONFÉRENCES

Une série de conférences vient s'ajouter et compléter les campagnes ci-dessus. Elles sont assurées par les unités motocyclistes, en principe dans les écoles et les entreprises privées qui font la demande : établissements scolaires - P.T.T. - S.N.C.F. - GAZ DE FRANCE - Entreprises de transport - Colonies de vacances, etc.



POLICE DE LA ROUTE ACTIONS PRÉVENTIVES

Il semble bien que les solutions essentiellement axées sur la répression soient épuisées, dans l'état actuel, le niveau maximum est atteint. Sans abandonner la répression, il faut œuvrer dans une autre direction. Comme le respect du code de la route est avant tout une question de discipline individuelle, c'est sur l'état d'esprit du conducteur qu'il faut agir. Dans ce but, des interventions nombreuses ont été conduites en 1982.

1. PISTES ROUTIÈRES SCOLAIRES :

La Gendarmerie et la Prévention Routière disposent en Loire-Atlantique d'une piste routière. Elle a été mise en œuvre dans les principales agglomérations.

12.365 élèves ont participé aux épreuves d'éducation routière, 3.345 enfants ont été reçus au certificat de capacité.

La Gendarmerie et la Prévention Rurale mettent en œuvre, une piste cyclomoteurs-motocyclettes dans les établissements agricoles du département.

1.200 élèves ont suivi les épreuves théoriques et pratiques de conduite.

2. CAMPAGNE ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

En liaison avec la Prévention Rurale et la Prévention Routière :

- 4.125 véhicules ont été contrôlés :
 - 3.764 voitures de tourisme,
 - 110 deux roues,
 - 208 camionnettes,
 - 43 véhicules agricoles.

3. ACTION EN FAVEUR DES MOTOCYCLISTES ET CYCLO- MOTORISTES

Un gymkana est actuellement en service, il se jumelle avec un rallye. Ce système animé par le Peloton Motorisé, permet d'initier les jeunes motards à la conduite et à la maîtrise de leur machine. Cette action est menée par la Gendarmerie en collaboration avec la Prévention Rurale, la Prévention Routière, les motos-clubs et les maisons des jeunes et de la culture.

4. CONFÉRENCES

Une série de conférences vient s'ajouter et compléter les campagnes ci-dessus. Elles sont assurées par les unités motocyclistes, en principe dans les écoles et les entreprises privées qui font la demande : établissements scolaires - P.T.T. - S.N.C.F. - GAZ DE FRANCE - Entreprises de transport - Colonies de vacances, etc.



CONCLUSION SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Pour essayer d'obtenir une certaine sécurité sur nos routes la Gendarmerie du département a œuvré tous azimuts.

La comparaison du nombre des accidents s'étant produits en 1982 avec ceux survenus les années précédentes, atteste que les actions entreprises ont un aspect positif.

Ces actions seront poursuivies en 1983 et, si cela est possible, améliorées voire intensifiées. Les mesures suivantes seront appliquées :

- pour lutter contre la vitesse, cause d'un nombre important d'accidents graves : UTILISATION MAXIMUM DES CINÉMOMÈTRES AVEC CHANGEMENTS FRÉQUENTS D'EMPLACEMENT ;
- pour chasser "l'ivrogne au volant" : CONTRÔLES SYSTÉMATIQUES ET INOPINÉS DE L'IMPRÉGNATION ALCOOLIQUE DES CONDUCTEURS ;
- pour limiter le nombre des infractions dangereuses : RECHERCHE SYSTÉMATIQUE ET SANCTION DES INFRACTIONS GRAVES telles que dépassements dangereux, refus de priorité, circulation à gauche. Cette action sera menée principalement par les unités motocyclistes qui veilleront également à la discipline de circulation des poids lourds et des deux roues ;
- pour limiter la gravité des conséquences d'accidents : constatation systématique par procès-verbal, sans avertissement préalable, du non-port de la ceinture de sécurité et du non-port du casque pour les deux roues.

Par ailleurs, LA GENDARMERIE MAINTIENDRA AU NIVEAU DE 1982 SON ACTION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION, en faisant effort sur l'information dans les entreprises et auprès des associations qui rassemblent dans leurs rangs, conducteurs et conductrices de poids lourds, voitures et deux roues.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent opuscule - recueil des principales activités des unités du Groupement et des résultats obtenus en 1982 - prouve que les missions de la Gendarmerie sont fort nombreuses. Il faudrait encore ajouter les tâches obscures des personnels chargés de l'administration et du soutien logistique (transmission, casernement, matériels, réparation automobile, secrétariat...) dont l'activité n'est pas prise en compte dans les données contenues dans ce fascicule.

L'ampleur des affaires traitées est la preuve que la Gendarmerie de Loire-Atlantique ne demeure pas inactive. Elle s'applique à remplir au mieux ses missions.

Des efforts doivent encore être faits pour accroître la surveillance générale, car, de cette action de surveillance, dépend la sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE, L'AMÉLIORATION
DE LA SURVEILLANCE, DE JOUR ET DE NUIT,
CONSTITUERA L'OBJECTIF MAJEUR DU COMMANDANT
DE GROUPEMENT EN 1983.

Mais la Gendarmerie n'a sa pleine efficacité que si elle obtient la confiance de la population qui doit comprendre que le gendarme n'est là que pour veiller à ce que la vie dans notre société contemporaine soit assurée du calme et de la sérénité indispensables à l'épanouissement de tous.

Imprimerie S. Chiffolleau
10 rue Saint-Charles - 44000 Nantes



JETON
DE LA
CONNÉTABLIE ET MARÉCHAUSSÉE DE FRANCE
(1730)

"toute puissance"
ou
"toute majesté"